

RÈGLEMENT DU JEU



SOMMAIRE

ARTICLE 1 :	L'ORGANISATEUR	PAGE 2
ARTICLE 2 :	LES PARTICIPANTS	PAGE 2
ARTICLE 3 :	LES MODALITES DE PARTICIPATION	PAGE 3
ARTICLE 4 :	LES GAGNANTS	PAGE 6
ARTICLE 5 :	LES RÉCOMPENSES	PAGE 10
ARTICLE 6 :	LE JURY DE LA CATÉGORIE 1	PAGE 12
ARTICLE 7 :	LES CRITERES	PAGE 13
ARTICLE 8 :	CLAUSE DE NON-RESPONSABILITE	PAGE 14
ARTICLE 9 :	DUREE DE L'OPERATION	PAGE 14
ARTICLE 10 :	LA COMMUNICATION	PAGE 15
ARTICLE 11 :	AUTORISATIONS ET DROIT D'UTILISATION	PAGE 17
ARTICLE 12 :	REGLEMENT DES LITIGES	PAGE 18

ARTICLE 1 L'ORGANISATEUR ET L'ÉVÈNEMENT



La FNCV - Fédération Nationale des Centres-Villes - Les Vitrites de France, dont le siège se situe au 50, rue Raymond Poincaré - 54000 Nancy SIRET : 48743281700046 | TVA: FR86487432817 - organise un jeu concours avec votes du jury, calcul de votes, coup de cœur des organisateurs et tirage au sort.

Cette opération s'intitulera « **Les plus beaux centres-villes commerçants® et sportifs** » EDITION SPECIALE. Ce jeu concours est gratuit et sans obligation ni coût de participation. Il se déroulera en ligne sur Facebook et Instagram du 3 au 24 septembre 2024.

ARTICLE 2 LES PARTICIPANTS

Ce jeu concours est public et organisé sur tout le territoire national français métropolitain et d'outre-mer (DROM-COM - départements et régions d'outre-mer et collectivités d'outre-mer) ainsi quand dans certains pays limitrophes et francophones que sont :

- La Belgique
- La Suisse
- Le Luxembourg
- Le Canada Francophone

Les structures pouvant participer à ce jeu concours sont les :

- *Associations de commerçants adhérentes ou non*
- *Fédérations/ regroupements d'associations de commerçants adhérentes ou non*
- *Mairies adhérentes ou non*
- *Offices du commerce adhérentes ou non*
- *Chambres de commerce et d'Industrie adhérentes ou non*
- *Chambres des métiers adhérentes ou non*
- *Communauté de Communes adhérentes ou non*
- *Communautés d'agglomérations adhérentes ou non*

- *Office du tourisme adhérents ou non*
- *Manager de centre-ville adhérent ou non*

Les particuliers et les commerçants ne peuvent pas participer.

Ce jeu concours est limité à une participation par ville. S'il existe plusieurs structures associatives ou institutionnelles qui souhaitent participer dans une même ville, il faudra localement choisir la/les photo(s) avant de soumettre la participation.

Dans le cas de groupements collectifs (communautés de communes, communautés d'agglomérations, offices du commerce, chambres de commerce et d'industrie), seront acceptées autant de participants qu'il existe de villes dans ces groupements collectifs. Autrement dit, une communauté de communes qui représente 20 villes peut, si elle le souhaite, faire participer tout ou partie de ces 20 villes à condition de remplir les conditions citées dans les modalités de participation à l'article 3.

La FNCV - Les Vitrites de France se réserve le droit d'annuler ou de postposer le jeu concours si le seuil de 50 participants n'est pas atteint au 28 juin à 17h00.

ARTICLE 3 LES MODALITÉS DE PARTICIPATION

COMMENT CANDIDATER ?

Pour participer à ce jeu concours, il faudra envoyer un dossier zippé à l'adresse mail lesplusbeauxcentresvillescommerçants@fncv.org via les plateformes [WeTransfer](#) ou [FromSmash](#). Ce dossier devra contenir :

- La **photo officielle** qui représentera la ville
- Les **photos complémentaires** (2 minimum - 5 maximum) qui serviront à illustrer la ville participante et/ou le territoire dans l'édition spéciale de notre magazine Grand-Angle sur les Villes® (une édition réservée cette année aux adhérents FNCV et aux villes licenciées de l'événement Les

viles se mettent aux sports®)

- Le **programme d'animation** sur 2024 avec affiches des événements et éventuels articles de presse
- Un **fichier Word** avec :
 - Un **titre** pour la photo officielle
 - Un **texte de présentation (400 à 600 mots)** pour présenter la ville et son « centre-ville commerçant et sportif » et plus spécifiquement la photo choisie pour concourir (les participants peuvent aussi évoquer le nombre de commerces, les spécificité(s) et spécialité(s) locales, etc.).
 - Ce texte sera publié sur Facebook et Instagram et il accompagnera aussi les photos dans l'édition spéciale de notre magazine Grand-Angle sur les Villes® (une édition réservée cette année aux adhérents FNCV et aux villes licenciées de l'événement Les villes se mettent aux sports®) pour expliquer les raisons pour lesquelles le « centre-ville commerçant et sportif » participant est unique (histoire, patrimoine, embellissement, etc.).
 - Les participants pourront s'inspirer (sans copier) des textes des trois premières éditions du jeu concours que l'on peut retrouver dans Grand-Angle sur les villes - Édition 2021, Édition 2022 et Édition 2023.
 - Nous nous réservons, là aussi, la possibilité de demander aux participants d'étoffer le texte, de le modifier ou de nous-même y apporter des modifications et ajouts.
 - Attention : si une ville a concouru les années passées, elle devra rédiger un nouveau texte pour apporter du contenu inédit à la nouvelle édition du magazine.
 - Le(s) nom(s) de la/les structure(s) participante(s), la/les personne(s) de contact, une adresse mail, un téléphone, une adresse postale, le département, la région, l'url du site internet, de la page Facebook, du compte Instagram et de tout autre réseau social).

Afin d'obtenir les 10 points bonus, les villes candidates pourront envoyer une vidéo embarquée de leur centre-ville via le site [FromSmash](#) ou Wetransfer à l'adresse mail lesplusbeauxcentresvillescommercants@fncv.org mais aussi organiser un jeu concours local pour élire la photo qui candidatera au jeu concours organisé par la FNCV.

Pendant toute la durée du jeu concours, les futures villes candidates pourront contacter la FNCV via l'adresse mail lesplusbeauxcentresvillescommercants@fncv.org et par téléphone au 03 83 41 87 33 du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00.

INDICATIONS

Quelques conseils et informations complémentaires :

- La photo principale devra être en haute résolution (Full HD minimum: 1920px * 1080px). Nous conseillons de privilégier des appareils photos aux smartphones pour obtenir une qualité optimale.
- Les photos candidates devront être utilisables par la FNCV - Fédération Nationale des Centres-Villes, structure organisatrice de cette opération, à des fins de communication sur le web et éventuellement sur papier (voir l'article 11).
- La photo devra être représentative du « centre-ville commerçant » (on entend par centre-ville commerçant, bien sûr, que la photo rappelle le commerce, le contact, le savoir-faire, la convivialité, l'animation, la mise en scène, la beauté, etc.) et **avoir une dimension « sportive »**:
 - elle peut être originale, sérieuse, décalée, humoristique, etc.
 - les drones ne sont pas exclus à condition que la photo soit centrée sur le « centre-ville commerçant » (cela peut être une rue, un quartier, une place et bien d'autre chose encore.)
 - **sont exclues :**
 - les photos aériennes de toute la ville.
 - les photos montages de plusieurs photos (pour la photo principale du concours).
 - Ne sont pas exclues les centres commerciaux ou galeries commerciales **de centre-ville** ; mais attention : il faut que l'on puisse entrevoir un extérieur et/ou un bout du centre-ville.

La FNCV se réserve le droit de refuser une candidature si la photo proposée est hors sujet et ne remplit pas les critères ci-dessus. Elle pourra alors proposer le renvoi d'une autre photographie « plus représentative ».

DELAI POUR CANDIDATER

L'ouverture du dépôt des candidatures se fera le 3 juin à 10h00 et se clôturera le 5 juillet à 17h00.

Les candidatures déposées après le 5 juillet, partiront avec un retard de 10 points à l'exception des villes ayant un événement précis dont elles veulent se servir pour prendre le cliché.

Toutefois, le dernier délai pour candidater sera le 26 août à 17h00 (heure métropole). Passé cette date, plus aucune candidature ne sera acceptée.

Après avoir reçu les informations au complet ci-dessus et vérifié que les photos soient d'assez bonne qualité pour concourir, le participant recevra un email de confirmation de participation via lesplusbeauxcentresvillescommerçants@fncv.org.

Toutes les participations seront centralisées dans un fichier interne intitulé « *Jeu concours des plus beaux centres-villes commerçants et sportifs - Edition spéciale* » et classées par ville, par ordre de réception des candidatures, avec les informations reçues dont une partie sera utilisée pour la publication sur les réseaux sociaux Facebook et Instagram lors de la publication des photos le 3 septembre 2024 puis pour la rédaction du magazine « Grand-Angle sur les villes® » Édition Spéciale (rappel : seuls les adhérents FNCV et les villes licenciées LVMS2024 apparaitront dans le magazine).

ARTICLE 4 LES GAGNANTS

Il y aura **4 catégories** et 7 gagnants au total. Ils seront classés de la façon suivante :

<p>CATÉGORIE 1 Le jury officiel</p>	<p>Le grand gagnant de cette édition sera désigné grâce aux votes d'un jury d'experts et de passionnés des centres-villes (voir l'article 6) selon des critères précisés à l'article 7. Chaque membre du jury signera un accord de principe les engageant à garder leur plus grande objectivité et à juger chacun des participants sur les critères établis.</p> <p>La réunion du jury aura lieu début octobre en fonction des disponibilités des différents membres du jury. Elle permettra de désigner « le plus beau centre-ville commerçant® et sportif » après la période des votes.</p> <p>Une ville ayant déjà remporté le prix du jury en 2023 ne pourra pas deux années de suite l'emporter.</p>
<p>CATÉGORIE 2 Les votes du public</p>	<p>Il y aura 4 gagnants dans cette catégorie où les participants seront classés selon leur nombre* d'habitants dans</p>

	<p>leur ville et le nombre de votes obtenus :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ville de moins de 10 000 habitants • Ville entre 10 000 et 50 000 habitants • Ville entre 50 000 et 100 000 habitants • Ville de plus de 100 000 habitants <p>Plus les villes auront mobilisé les votants autour de leur photo sur Facebook et Instagram, plus elles auront de chances de l'emporter puisque nous totaliserons les votes sur les deux réseaux sociaux. Les villes en ayant obtenu le plus seront les gagnantes dans leur catégorie.</p>
<p>CATÉGORIE 3</p> <p>Le coup de cœur des Vitrines de France</p>	<p>Le gagnant de cette catégorie sera « le coup de cœur des Vitrines de France ».</p> <p>Le jury de cette catégorie sera composé de membres du bureau et de l'équipe en place, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Juliette PICHOT - Présidente de la FNCV et présidente des Vitrines C'Chartres • Jean-Pierre LEHMANN - Président d'honneur de la FNCV - Les Vitrines de France • Viviane MALLET - Vice-présidente, trésorière et présidente de Montargis Passion • Gwenn BAUER - Vice-président et président des Vitrines de Strasbourg • Alexandre Melin - Vice-président et présidente des Vitrines de Troyes la Champagne • Vincent MENSENCAL - Secrétaire et président des Vitrines de Reims • Sophie JULIEN - Membre du CA (Directrice Générale aux Vitrines de Mulhouse) • Magdalena Eslava - Membre du CA (Directrice des Vitrines de Roanne) • Julie Poète - Membre du CA (Directrice de l'OCAB à Besançon) • Eric Daubechies (Membre du CA et présidente de 23000 Guérêt) <p>Les villes participantes et représentés au sein du conseil d'administration de la FNCV, pourront soit voter blanc, soit voter pour une autre ville que la leur.</p> <p>L'équipe quant à elle est composée de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lucie NGONGO - Déléguée Générale • Marine STORTI - Chargée de gestion polyvalente et référente chèques cadeaux • Corinne PAPARUSSO - Assistante de gestion administrative et comptable et rédactrice web

- Léa BEAUCOURT - Assistante commerciale

ÉTAPE 1 : le jeudi 10 octobre 2024, chaque membre du bureau et de l'équipe aura droit à un vote confidentiel parmi toutes les villes participantes (excepté le grand gagnant de la catégorie 1 et les 4 gagnants de la catégorie 2).

Un premier dépouillage aura lieu à Nancy ce même-jour et sera effectué par la déléguée générale de la fédération qui sera la première à voter afin de réceptionner, ensuite, les votes des autres membres du bureau et de l'équipe. Le vote pourra se faire dans les locaux de la fédération à Nancy ou à distance grâce à l'envoi d'un papier officiel scanné mentionnant le nom de la photo coup de cœur. Autre option : les membres à distance pourront enregistrer leur vote en se filmant et en transmettant la courte vidéo à la déléguée générale.

Si une photo a cumulé plusieurs votes, elle sera alors désignée comme « coup de cœur des Vitrines de France ».

Dans le cas où aucune des photos ne rassemble plus d'un vote, nous devrons procéder à l'étape 2 puis l'étape 3.

ÉTAPE 2 : Nous rassemblerons les coups de cœur individuels et nous nous appuierons sur les critères de l'article 7 pour désigner l'heureux coup de cœur des Vitrines de France.

ÉTAPE 3 : Une délibération aura alors lieu avec tous les votants.

Chaque membre de ce jury devra remplir et signer une attestation sur l'honneur les engageant individuellement à la discrétion, au non partage de points de vue et à l'objectivité la plus totale.

<p style="text-align: center;">CATÉGORIE 4</p> <p style="text-align: center;">Le tirage au sort</p>	<p>Le gagnant de cette catégorie, comme son nom l'indique, sera tiré au sort sur le site https://plouf-plouf.fr/ après la victoire des gagnants des 3 premières catégories le 3 octobre.</p> <p>Plouf plouf est un outil de tirage au sort en ligne avec partage du résultats qui permet un tirage aléatoire parmi une liste de mots. Nous ferons une liste constituée des noms des villes participantes (en excluant les 3 gagnants des autres catégories).</p> <div style="text-align: right;"> <p>Ajoutez plusieurs éléments à tirer au sort, puis cliquez sur "Tirer au sort"..</p> <div style="border: 1px solid #ccc; padding: 5px; display: inline-block; margin-bottom: 5px;">Ex: Paul [+] Margot [+]</div> + </div> <p><small>(pour ajouter un élément, inscrivez-le ci-dessus puis cliquez sur le bouton [+] ou sur la touche Entrée)</small></p> <div style="text-align: center; margin-top: 10px;"> <div style="background-color: #6c757d; color: white; padding: 5px 15px; border-radius: 5px; display: inline-block;">Tirer au sort</div> <p style="margin: 5px 0;">ou</p> Importer une liste </div>
---	---

Une relève quotidienne, les jours ouvrés, du nombre de votes sera assurée par l'équipe de la FNCV et ajouté à un tableau officiel.

En cas de faux votes constatés et avérés, nous les déduisons et nous appuierons sur la dernière relève le jour ouvré précédent pour poursuivre et comptabiliser les votes les jours suivants. La ville en sera rapidement informée. La discrétion sera assurée pour éviter toute perte de légitimité pour le participant.

En cas de litige et de manque de discrétion portant atteinte à l'image du jeu concours, la FNCV se réserve le droit de disqualifier la ville participante.

Seuls les votes et non pas les votants seront comptabilisés car il est impossible de vérifier qu'un votant à voter plusieurs fois via différents comptes.

Dans la catégorie 1 : si deux ou plusieurs participants obtiennent le même nombre de points, le jury délibèrera puis procèdera à un vote confidentiel pour désigner le grand gagnant.

Dans la catégorie 2 : si deux photos ou plus comptabilisent le même nombre de votes (exæquo), ces dernières seront départagées grâce à un tirage au sort sur <https://plouf-plouf.fr/>.

Des classements provisoires du nombre de votes sur Facebook et Instagram seront publiés et transmis par mail à l'ensemble des participants dans la même journée afin de :

1. de continuer à fédérer autour du jeu concours
2. d'informer sur le nombre de votes du participant en tête

Ce même classement provisoire sera diffusé sur les différents réseaux sociaux de la FNCV (Facebook, Instagram et LinkedIn).

Chaque gagnant sera averti par téléphone et par email grâce aux coordonnées fournies dans les modalités de participations.

Le nombre d'habitants par ville sera tiré du site [INSEE RECENSEMENT](https://www.insee.fr/fr/themes/le-recensement), et non soumis à contestation.

ARTICLE 5 LES RÉCOMPENSES

Les lots offerts à l'occasion de ce tirage au sort seront les suivants :

- Gagnant n°1 : Prix du jury
 - ◆ Dotation Festilight
 - **Valeur : 7140€ HT**
- Gagnants n°2 :
 - ◆ Ville de moins de 10 000 habitants
 - Une animation Jeux en bois par Move city (festival du jeu en bois de 30 jeux avec une structure gonflable géante pour colorer et habiller l'animation)
 - **Valeur 1200€ HT** (Installation, encadrement et démontage inclus.)
 - ◆ Ville entre 10 001 et 50 000 habitants
 - Une animation Bowling Géant par Move City (2 pistes adultes + 1 piste enfants - Durée : 1 jour de 14 à 19h)
 - **Valeur 1650€ HT** (Installation, encadrement et démontage inclus.)

- ◆ Ville entre 50 001 et 100 000 habitants
 - Une campagne offerte par Mypub : 1 journée de 4 écrans publicitaires (hors frais de déplacements)
 - **Valeur : 1200€ HT**
- ◆ Ville de plus de 100 001 habitants :
 - Bon d'achat à valoir chez Toutcomme sur l'ensemble des éléments du catalogue printemps-été
 - **Valeur : 7000€ HT**

- Gagnant n° 3 : Coup de cœur du jury
 - ◆ Une campagne offerte par Mypub : 1 journée de 2 écrans publicitaires (hors frais de déplacements)
 - **Valeur : 600€ HT**

- Gagnant n° 4 : Tirage au sort → Une adhésion 2025 offerte par la FNCV
 - ◆ **Valeur : de 235€HT à 1 450€HT (en fonction du nombre d'habitants - voir barème www.fncv.org)**

* « L'animation » pourra se traduire de différentes manières en fonction du gagnant.

Les lots gagnés sont incessibles, intransmissibles et ne peuvent donner lieu à aucun échange ou remise de leur contre-valeur, totale ou partielle, en nature ou en numéraire.

Un gagnant ne peut pas cumuler plusieurs lots dans les différentes catégories recensées. Dans la cas d'une victoire dans la catégorie 1, le grand gagnant, même s'il a obtenu le plus de votes sur les deux réseaux sociaux cumulés, dans sa catégorie en fonction du nombre d'habitants, il ne pourra pas remporter le lot de la catégorie 2. Ce lot sera alors remporté par le deuxième candidat ayant obtenu le plus de votes dans cette même catégorie.

La remise de trophées à tous les gagnants sera organisée à l'occasion de la 14^{ième} Rencontre Régionale qui se déroulera à Chartres le 21 octobre 2024. En cas d'imprévus indépendant de la volonté de la FNCV, les trophées seront envoyés aux lauréats par la Poste.

Une mise en relation avec les sociétés partenaires qui offrent les récompenses sera effectuée le mois suivant l'annonce des gagnants qui aura lieu le jour de la remise de trophées (21/10/2024), soit au plus tard, le 21 novembre 2024.

ARTICLE 6

LE JURY DE LA CATÉGORIE N° 1

Le jury de cette édition 2024 sera composé d'experts, de passionnés et de partenaires de la FNCV, à savoir :

- ◆ Jean-Pierre Lehmann | Président d'honneur et fondateur de la FNCV
- ◆ Stéphane Girard | Mercialys
- ◆ Maïram Sy | Agence Nationale de la Cohésion des Territoires
- ◆ Messane Tougnon | Swisslife
- ◆ Cécile Terrié | Paris Commerces
- ◆ Emmanuel Le Roch | PROCOS
- ◆ Christophe Marchais | ADN Tourisme
- ◆ David Lestoux | Agence LA !
- ◆ Eléonore Lacaille | Tako Kids
- ◆ Laurent Bavière | La Semaine Festive

Chaque membre pourra déléguer un collaborateur en cas d'indisponibilité.

Tous rempliront et signeront un « accord de principe » qui les engage à se rendre disponible début octobre, afin de délibérer sur les villes participantes et de mettre toute leur objectivité, leurs connaissances et leurs expertises au service de ce jeu concours.

ARTICLE 7 LES CRITÈRES ET LE BARÈME

Le jury attribuera des points sur 100. La ville qui aura la note la plus élevée remportera la plus haute distinction du jeu concours : le prix du jury.

◆ 50 POINTS | POINT DE VUE ARTISTIQUE

- 20 points | Beauté et originalité de la photo
- 10 points | Illustration du commerce dans la ville
- 6 points | Titre de la photo candidate
- 10 points | Texte d'accompagnement
- 2 points | Patrimoine mis en valeur
- 2 points | Fleurissement dans la ville perceptible

◆ 10 POINTS | DIMENSION SPORTIVE

- 10 points | Symbolique sportive illustrée sur la photo

◆ 10 POINTS | DYNAMISATION LOCALE

- 10 points | Programme d'animation sur 2024

◆ 20 POINTS | MOBILISATION LOCALE

- 10 points | Réussir à fédérer autour de sa photo proportionnellement à son nombre d'habitants
- 10 points | Sujet repris dans la presse locale

◆ 10 POINTS | BONUS

- 5 points | Organisation d'un jeu concours localement pour élire la photo candidate en amont de l'édition organisée par la FNCV
- 5 points | Envoi d'une vidéo embarquée ou représentative de la ville candidate

ARTICLE 8 CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ

L'organisateur décline toute responsabilité pour tous les incidents et/ou accidents qui pourraient survenir pendant la jouissance du prix attribué et/ou du fait de son utilisation.

ARTICLE 9 DURÉE DE L'OPÉRATION

La participation au présent jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement et de toute modification qui pourrait être ultérieurement adoptée.

Il entrera en vigueur dès le 10 avril 2024 à 12h00 (midi), veille du lancement de l'opération « Les plus beaux centres-villes commerçants® et sportifs - Édition Spéciale » et se terminera le 21 octobre 2024 à 24h00 (minuit), date de remise des trophées.

La clôture des votes se fera le 24 septembre à 16h00.

Les lauréats seront dévoilés le jour de la remise des trophées officielle qui se déroulera à Chartres le 21 octobre 2024.

Afin de fédérer autour de cette opération, les moyens et canaux de communication cités ci-dessous seront utilisés :

- Du teasing par mail à compter du mois d'avril 2024
- Une campagne presse au printemps
- Plusieurs emailing incluant les bases de données adhérentes et non adhérentes au réseau (premier envoi le 11 avril 2024 puis régulièrement jusqu'à la clôture des votes)
- Notre site internet www.fncv.org :
 - une page de contenu dédiée
 - plusieurs actualités
 - des coups de projecteur
 - une pop-up à l'ouverture du site www.fncv.org incitant à participer
- Réseaux sociaux : Facebook, LinkedIn, Instagram, YouTube, Pinterest
 - Posts, pages de couverture, posts animés
 - Pages événements
 - Story
 - Posts sponsorisés
- Plusieurs campagnes SMS
- Presse locale et Régionale

Nos différents partenaires officiels et institutionnels ainsi que nos prestataires labellisés seront sollicités pour communiquer sur cette belle opération auprès de leurs différents réseaux en amont de la clôture de réception des candidatures et afin de mobiliser le public pendant toute la durée des votes.

Un pack de communication leur sera transmis pour leur faciliter ces actions de communication.

Chaque participant se verra envoyer via lesplusbeauxcentresvillescommerçants@fncv.org un pack de communication une fois sa participation validée contenant. Ce pack contiendra :

- Des visuels aux différents formats pour faire la promotion de l'opération localement
- Un communiqué de presse
- Un emailing et un courrier type (que nous recommandons d'envoyer aux acteurs locaux (élus, associations, commerçants, clients pour faire connaître l'opération au grand public)
- Différents exemples de post pour les réseaux sociaux (Facebook, Instagram, LinkedIn, Twitter, Pinterest)
- Une vidéo type à personnaliser par les villes candidates afin qu'ils puissent localement, plus facilement, fédérer et informer sur leur participation à cette opération.

A la suite de ce jeu concours, nous éditerons un magazine en ligne dans lequel se retrouveront en premier les 7 gagnants du jeu concours (adhérent ou pas, ville licenciée LVMS2024 ou pas) puis tous les autres participants adhérents à la FNCV et/ou ville licenciée LVMS2024 par ordre de réception des candidatures. Une fois édité, ce magazine sera visible en ligne et consultable gratuitement afin de mettre en avant non seulement les photos qui auront concourues mais aussi les photos supplémentaires qui auront été envoyées avec les informations demandées et d'autres informations qui pourront prendre la forme d'interview d'acteurs locaux, de conseils, de méthodologies, et de bien d'autres choses encore. Une version papier sera également proposée dans un nombre d'exemplaires qui reste encore à définir.

Ce support aura pour vocation d'être une très belle image de nos centres-villes à destination du Gouvernement, des élus locaux, régionaux, des clients et touristes que nous sommes tous et qui participent à la vie et à l'animation de nos centres-villes commerçants .

ARTICLE 11 AUTORISATIONS, DROIT D'UTILISATION ET DONNÉES PERSONNELLES

Les gagnants autorisent expressément l'organisateur à utiliser leurs noms, prénoms, nom de la structure, photo(s) dans le cadre de tout message ou manifestation publicitaire ou promotionnel, sur tout support sans que cette autorisation ouvre le droit à d'autre contrepartie que celle du lot offert.

En participant à ce jeu concours et en transmettant les photos, le participant en autorise l'utilisation durant toute la durée du jeu concours et pour la publication du magazine. En contrepartie, la FNCV s'engage à mentionner les crédits de chaque photographie utilisée.

En participant à cette édition 2024, chaque participant autorise l'organisateur à réutiliser les sources photographiques en mentionnant systématiquement les crédits à des fins de communication sur tout support pour promouvoir la Fédération Nationale des Centres-Villes et ses actions en faveur de la (re)dynamisation, de la revalorisation et mise en avant des centres-villes.

Toutefois, si la FNCV devait utiliser une ou plusieurs photos dans un autre contexte que ceux cités ci-dessus, elle en demanderait l'autorisation à la structure participante et au photographe à l'origine du cliché.

Chaque participant devra s'assurer d'avoir le droit d'utiliser les photographies dans le cadre de cette opération. **Si un quelconque problème devait survenir pendant la période des votes et qu'aucun accord ne puisse être trouvé, nous serions dans l'obligation de supprimer la candidature de la ville participante afin de ne pas nuire à l'image du jeu concours et de la FNCV.**

L'organisateur se réserve le droit d'utiliser éventuellement les informations fournies lors des modalités d'inscription à d'autres fins que l'opération elle-même (événements, informations, nouveautés par exemple) dans les conditions prévues par la loi du 6 février 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification des éléments le concernant dans le fichier. Chaque participant pourra également refuser d'être inscrit sur ce fichier.

Dans le cadre du Jeu, la Fédération Nationale des Centres-Villes - les Vitrites de France -, en sa qualité de responsable de traitement, collecte et traite certaines données personnelles du Participant, pendant toute la durée du jeu, telles que ses nom, prénom, pseudonyme et adresse e-mail (ci-après dénommées ensemble, les « Données Personnelles »).

Pour l'organisation du Jeu et aux seules fins de la prise de contact avec le Gagnant, la Société Organisatrice aura accès aux coordonnées personnelles des Participants, des Gagnants et des Bénéficiaires.

Conformément à la politique de confidentialité de la Fédération Nationale des Centres-Villes - les Vitrites de France -, l'association organisatrice pourra communiquer les données personnelles de chaque participant aux autorités judiciaires afin de répondre à une injonction ou autre demande de telles autorités.

ARTICLE 12 RÈGLEMENT DES LITIGES

Le présent règlement est soumis à la loi française.

En cas de litige, les parties s'efforceront de régler celui-ci à l'amiable. Tous les cas non prévus par le présent règlement seront tranchés par la Fédération Nationale des Centres-Villes - Les Vitrites de France dont le siège est à Nancy.

Fait à Nancy, le 04 avril 2024